

IL Y A CENT ANS L'ECOLE

A. SONNECK - "Le Trégor" - 1979 - Date précise non connue

1879 : Jules Ferry est nommé ministre de l'Education Publique. Commence alors une période de profonds bouleversements, de rénovation totale pour l'école. Ne pouvant étudier la situation de chaque école primaire du canton, nous prendrons pour exemples celles de Brélévenez, Rospez et Pleumeur-Bodou.

L'école libre : les sœurs

Au commencement, étaient les religieuses. La plupart des mentions d'un premier établissement scolaire dans nos communes remontent à elles. On en a parfois la date : c'est le 24 septembre 1824 que la comtesse de Loz fonde, à Pleumeur, au lieu qui s'appelle encore Covert Coz et qui était alors Kervazon, un établissement des Filles du Saint-Esprit, de la maison de Plérin. La mission des deux religieuses : soulager à domicile et instruire gratuitement les pauvres et malheureux, et, par préférence, les fermiers et colons du château de Kerduel.

Ce sont **sans doute les mêmes** religieuses qui enseignaient à l'Ile-Grande, en 1871, quand le conseil municipal étudiait la possibilité d'y ouvrir une école de hameau. La distinction qui est faite

partout, c'est que ces écoles des sœurs sont dites libres, par opposition aux écoles nommées communales car entretenues par la commune ou l'Etat.

Ces écoles libres étaient-elles gratuites ? Si l'intention y était au début, on peut déduire des documents que, par la suite, elles ne le furent pas totalement : en 1870 à Rospez, en 1872 à Pleumeur, les supérieures demandent aux élus que leur école soit communale. Avantages réciproques : les institutrices seraient payées par la commune, à défaut le département ou l'Etat ; d'autre part, on voyait la possibilité d'admettre chez les sœurs des "élèves gratuits", ce qui veut dire que la commune payait pour eux la part, même minime, demandée aux parents pour le traitement des maîtres : de 1 F à 1,50 F par mois. Mais sans doute certains bénéficiaient-ils déjà d'une gratuité effective : à la même époque, le conseil municipal de Brélévenez répond au sous-préfet, qui désirait laïciser l'école des sœurs, sous prétexte que les pauvres ne pouvaient la fréquenter, qu'elles se sont toujours occupées des enfants pauvres, et même des garçons jusqu'à 8 ans.

Les garçons à la communale

Car c'est le point qui apparaît le plus important dans les communes : l'école de garçons, la seule qui soit dite "communale" avant les réformes de Jules Ferry qui instaura la mixité. L'école des filles ne fait parler d'elle qu'épisodiquement. Qui tenait les écoles de garçons ? La situation varie selon les lieux, et l'on peut dire qu'il y avait depuis assez longtemps opposition entre cléricaux et laïcards.

A Rospez, la fabrique fournissant le local d'école jusqu'en 1884, date de fin de construction de l'école actuelle, on peut supposer que l'instituteur était au début un frère des écoles chrétiennes.

A Pleumeur, c'est plus clair : l'école communale est construite en 1835, alors qu'il existait déjà deux instituteurs primaires "*même pour ceux qui ne peuvent payer*". La loi accordant au maire le droit de proposer un instituteur au comité d'arrondissement. On choisit M. Le Guillou, jeune normalien, originaire de Tonquédec. Son refus met le conseil municipal dans l'embarras ; on comprend alors la joie des conseillers quand le vicomte de Champagny propose de se charger totalement de l'entretien de l'école et

partiellement du traitement de l'instituteur. Et, ma foi, c'est une école des frères qui est installée.

A Brélévenez, la situation est plus délicate : non seulement il n'y a pas d'école de garçons, mais les conseillers municipaux refu-sent catégoriquement d'en construire une. Les raisons en sont multiples : tout d'abord, la proximité de Lannion. La carte scolaire réunit Brélévenez à l'école communale de la ville. Les parents y trouvent leur compte car, en ville on pratique plus facilement le français et l'on trouve des maisons où mettre les enfants en pension. Tandis qu'au bourg, qui compte peu de maisons, tout est occupé par les journaliers et ouvriers. D'autre part, aucun terrain n'est disponible au bourg pour un édifice public ; aucun hameau de la commune n'est d'une importance suffisante pour y justifier une école ; et surtout, le réseau routier n'est pas commode : les routes mènent toutes à Lannion et ne sont pas reliées entre elles. Mais surtout, il y avait un petit conflit : 34 élèves fréquentaient l'école des frères à Lannion ; en 1851, le conseil municipal souhaitait donc payer pour l'entretien de cette école et non de la communale ; le conseil départemental acceptait, à condition que Brélévenez construise une école avant 1856. Même la suppression de l'école communale de Lannion en 1856, pour des raisons non vérifiées, ne

réglait pas le conflit : on en parlait encore en 1870.

Les parents à l'école

Qui fréquentait les écoles ? Au début, les locaux ne permettaient pas de recevoir beaucoup plus d'une centaine d'enfants : en 1870, 107 garçons à Pleumeur ; ils seront 126 deux ans plus tard et 118 chez les filles. A Rospez, 90-100 en 1882, tassés dans 52 m² ; pour cette même année, on y dénombre 260 enfants de 0 à 15 ans scolarisés et 60 de 5 à 13 ans jamais scolarisés. La construction de l'école permettra une population scolaire de 320 enfants en 1882.

Des chiffres pour 1878 dans les Côtes-du-Nord donnent 384 communes sur 389 possédant une école publique ; 62 n'ont pas encore d'école de filles ; 675 écoles publiques contre 112 écoles libres. On signale que ce sont les élèves admis gratuitement qui manquent le plus d'assiduité ; ce fut un gros argument contre la gratuité voulue par Jules Ferry : s'ils ne payent pas, les parents ne contrôleront rien.

Et pourtant, les adultes furent assez nombreux à désirer s'instruire. Pour eux, la plupart des instituteurs instaurèrent des cours du soir. Il fallut parfois attendre longtemps pour qu'ils en soient payés. En 1869, à Pleumeur, on *"espère de la munificence du gouvernement une récompense à l'instituteur pour la tenue du cours d'adultes"*.

A Rospez, en 1872, on *"remercie l'instituteur du zèle qu'il se donne"*, mais on ne lui alloue rien, par manque d'argent.

Les lois de Jules Ferry ont redoublé l'intérêt pour ces cours d'adultes. Pour récompenser les plus assidus et les plus méritants, Rospez demanda même au ministère d'envoyer des prix !

Mais cet intérêt était très local : 18 cours d'adultes en moins en 1878, avec 434 cours pour le département. Le département reste dans les derniers pour l'instruction des adultes, bien que le pourcentage des illettrés se soit amélioré, passant en 10 ans de 47,66 % à 39,01 %.

Ecole obligatoire, gratuite, neutre

Dans ce cadre, qu'ont apporté les lois de Jules Ferry ? La gratuité était controversée, on craignait qu'elle ne diminue la fréquentation scolaire. Les élus locaux furent prompts à créer les commissions scolaires voulues par la loi pour surveiller cette fréquentation ; ici ou là, le recteur en faisait partie signe que l'église gardait un rôle important dans les mentalités.

Les caisses d'écoles étaient destinées entre autres à *"venir en aide aux familles nécessiteuses qui se privent du travail de l'enfant pour l'envoyer à l'école"* (Rospez).

L'obligation scolaire accrut inévitablement le nombre

d'élèves et mit souvent les communes en demeure de construire.

Ce fut un gros problème, même si elles s'en acquittèrent avec conscience : bien souvent, à la même époque, on avait engagé de gros frais pour reconstruire un presbytère, une église, bâtir une mairie. L'Etat accorda un million au département En 1882 pour les écoles primaires.

question ; à Rospez, par exemple, filles et garçons fréquentaient la communale, mais dans deux cours séparées par un petit mur, avec sanitaires séparés

La neutralité souleva par endroits plus d'objec-tions, surtout quand l'administration demandait de laïciser une école libre de filles : impôts supplémen-taires pour payer les institutrices, susceptibilités froissées.

On imagine alors le tollé que souleva plus tard la loi de séparation. Elle n'était pas dans l'esprit de Jules Ferry, qui institua le repos du jeudi pour l'instruction chrétienne. Anticlérical, mais pas antireligieux.

A. SONNECK

Les documents locaux parlent peu des réactions à la mixité : il semble qu'on déviait la

"Aucun besoin de laïciser une école bien dirigée", peut-on lire dans un registre communal.